

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 11 mai 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9, 10 et 11 mai 2017**

**2017 DDCT 9** - Subventions d'un montant total de 23 000 euros à 4 associations pour le financement de 5 projets au titre de «genre et espace public».

**Mme Hélène BIDARD, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention à 4 associations pour le financement de 5 projets au titre de « genre et espace public »,

Vu l'avis du Conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement en date du 25 avril 2017,  
Vu l'avis du Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement en date du 26 avril 2017,

Sur le rapport présenté par Madame Hélène BIDARD, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'association Genre et Ville (20<sup>e</sup>), (180736) pour son programme Passages, action localisée dans le 11<sup>e</sup> arrondissement au cœur des quartiers Fontaine au Roi / Belleville (2017\_02973).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Womenability (18<sup>e</sup>), (185280) pour son action localisée dans le 18<sup>e</sup> arrondissement intitulée «l'Exposition de restitution – Womenability» (2016\_09018).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 16 000 € est attribuée à l'association Paris Macadam Arcavals (18<sup>e</sup>), (13225) pour ses actions menées dans le cadre des deux projets «Les Jeudis de l'égalité» (2017\_05040) et «Femmes citoyennes» (2017\_05028).

Article 4 : Une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'association Womanhood (10<sup>e</sup>), (186421) pour le projet de financement du matériel et location de lieux en vue de participer à des conférences-débats à Paris (2017\_00463).

Article 5 : La dépense correspondante, s'élevant à 23 000 €, sera imputée au chapitre 65 - rubrique 020 – nature 6574 - ligne de subvention VF02001 du budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**